

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE

**BUREAU
A SAUGNAC ET MURET (40)**

**Séance du 4 octobre 2021
Délibération n°B01**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt et un, le lundi 4 octobre à 18h00, le Bureau du Comité syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à SAUGNAC ET MURET (40) sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent** Président du Parc.
Date de la convocation : 27 septembre 2021

Étaient Présents : M. DEDIEU Vincent portant pouvoir de Mme LE YONDRE Nathalie, M. SORE Serge, Mme WEBER Sophie, Mme PIQUEMAL Sophie, M. COUTIERE Dominique, Mme VALIORGUE Magali, M. BOUFFIN Yann, M. MARTINEZ Manuel, Mme ARDOUIN Aimée, Mme DESMOULIN Karine, M. ICHARD Vincent, M. LANUSSE Denis, Mme TAPIN Maylis, Mme LONGUET Anne-Sophie.

Absents excusés (pouvoirs) : Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent.
Absents : M. GLEYZE Jean-Luc (excusé), M. BAUDE Vital, M. DURRIEU Michel, M. LAGRAVE Renaud.

VIE INSTITUTIONNELLE : ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Consécutivement aux élections régionales et départementales, il est nécessaire de procéder à l'élection des Vice- présidents du Syndicat Mixte dans les conditions déterminées par les statuts du syndicat Mixte, modifiés par la délibération n° 75 du 08 septembre 2014.

- l'article n°12 dédié au Bureau, précise :

«Le comité syndical élit en son sein, un bureau ainsi composé :

Collège des Conseillers régionaux d'Aquitaine désignant 6 membres
Collège des Conseillers Généraux de la Gironde désignant 2 membres
Collège des Conseillers Généraux des Landes désignant 2 membres
Collège des Communes désignant 5 membres
Collège des EPCI désignant 2 membres
Collège des agglomérations portes : 1 membre.

Chaque collège désigne ses représentants à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Chaque représentant est titulaire d'une voix quel que soit son collège d'origine.

Le bureau élit en son sein 5 Vice-présidents au scrutin uninominal à trois tours à la majorité absolue aux deux premiers tours, et relative au troisième.

Les Vice-présidents sont issus du collège du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine (1 représentant), du Conseil Départemental de la Gironde (1 représentant), Conseil Départemental des Landes (1 représentant) et du territoire (2 représentants des Communes ou EPCI).

Le bureau peut recevoir délégation d'une partie des compétences du Comité Syndical.»

Sur proposition du Président, à défaut d'autre candidature, et après avoir accepté à l'unanimité le vote à main levée, il est procédé au vote.

Ont été élus à l'unanimité :

- M. SORE Serge au titre du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, 1^{er} Vice-président en charge des ressources humaines, urbanisme, paysage, inventaire du patrimoine.
- M. LANUSSE Denis au titre du Collège des Communes, 2^{ème} Vice-président en charge du patrimoine naturel eau.
- Mme VALIORGUE Magali au titre du Collège du Conseil Départemental des Landes, 3^{ème} Vice-présidente, en charge de la culture et éducation à l'environnement.
- Mme PIQUEMAL Sophie au titre du Collège du Conseil Départemental de la Gironde, 4^{ème} Vice-présidente, en charge du tourisme, de l'ESS et la marque Parc.
- Mme DESMOULIN Karine au titre du Collège des Communes, 5^{ème} Vice-présidente, en charge de la transition énergétique, de la forêt, RICE.

Accusé de réception en préfecture
033-253301402-20211004-B01-2021-DE
Date de télétransmission : 06/10/2021
Date de réception préfecture : 06/10/2021

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE

**BUREAU
A SAUGNAC ET MURET (40)**

**Séance du 4 octobre 2021
Délibération n°B01**

Fait pour valoir ce que de droit,
A BELIN-BELIET, le 5 octobre 2021

M. DEDIEU Vincent
Président du Syndicat Mixte
Maire d'Origne



Accusé de réception en préfecture
033-253301402-20211004-B01-2021-DE
Date de télétransmission : 06/10/2021
Date de réception préfecture : 06/10/2021